



Master Droit et management de la culture et des médias

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit et management de la culture et des médias. 2011, Université Aix-Marseille 3. hceres-02039959

HAL Id: hceres-02039959

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039959>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : AIX-MARSEILLE

Etablissement : Université Paul Cézanne – Aix-Marseille 3

Demande n° S3MA120003342

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit et management de la culture et des médias

Présentation de la mention

La mention « Droit et management de la culture et des médias » est l'une des mentions de master du domaine Droit, économie, gestion de l'Université Paul Cézanne - Aix-Marseille 3, ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en droit ou en management public. La seconde année comprend six spécialités : « Droit des médias et des télécommunications », « Journalisme juridique », « Journalisme et communication des organisations publiques et privées », « Droit et activités artistiques », « Management des organisations et manifestations culturelles » et « Marketing et communication publics ».

Au sein de l'offre générale de formation, la mention a pour objectif de former des diplômés spécialisés dans le domaine de la culture et de la communication, grâce à une formation transversale en droit et en management.

La formation ouvre de larges débouchés professionnels dans les secteurs de la culture, des médias, des communications, tels que conseiller juridique, conseiller en communication, journaliste, avocat spécialisé, mais aussi enseignant-chercheur.

Indicateurs

Effectifs constatés	M1 : 64 étudiants (mais données partielles) M2 : 180 étudiants
Effectifs attendus	M1 : entre 120 et 150 étudiants M2 : environ 150 étudiants
Taux de réussite	M1 : 80 % M2 : entre 71 et 95 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	Environ 50 % avec un taux d'emploi de 76,7 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	Données non disponibles

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention « Droit et management de la culture et des médias » est une formation globalement cohérente, tant sur le plan de l'offre locale et régionale que dans la politique de l'établissement, avec des perspectives de développement avec l'université unique. Elle couvre les aspects spécifiques des disciplines de l'information et de la communication, à travers une approche pluridisciplinaire droit et management. Elle est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en droit ou en management public.

Elle s'adosse à des équipes de recherche de renom (Laboratoire interdisciplinaire de droit des médias et des mutations sociales (LID2MS), Centre d'études et de recherche en gestion d'Aix-Marseille (CERGAM)), dont les membres constituent, avec les praticiens, le corps enseignant des différentes spécialités. Avant tout professionnalisante, la formation permet la poursuite d'études en doctorat en préservant une spécialité indifférenciée. En outre, elle bénéficie de véritables partenariats et d'une ouverture internationale, sous forme d'échanges.

La cohérence de la formation entre les deux années est assurée, notamment, grâce à des pré-requis clairement identifiables. Classique, la première année est orientée vers le droit des médias et des télécommunications. Le panel des enseignements proposés permet une pré-spécialisation, renforcée par chaque spécialité de master 2. Toutefois, les volumes horaires des matières avec travaux dirigés pourraient être renforcés. L'alternative rapport de stage/rapport de recherche donnée en master 1 facilite le choix de la spécialité en seconde année. Les spécialités sont dirigées ou codirigées par des enseignants-chercheurs reconnus. Les équipes pédagogiques sont composées d'universitaires des différentes sections du CNU auxquels s'adjoignent, en master 2, des praticiens impliqués des secteurs professionnels concernés. L'adossement aux milieux socio-professionnels est renforcé par une bonne politique des stages en seconde année.

Le bilan de fonctionnement est assez satisfaisant. Les étudiants proviennent de l'établissement, mais aussi significativement d'autres régions, attirés par les spécialités de master 2. Les flux sont constants et les taux de réussite sont élevés. Pour la prochaine période, les responsables comptent sur des effectifs globalement stables, en conservant une sélection nécessaire en seconde année pour préserver l'insertion professionnelle des diplômés. Néanmoins, les données chiffrées communiquées ne permettent qu'une appréciation partielle de l'évolution du devenir des diplômés. Toutefois, ces données témoignent d'une bonne insertion professionnelle, en adéquation avec la formation suivie. Les modalités de pilotage de la formation résultent encore essentiellement d'interventions informelles qui conduisent toutefois à une adaptation continue des formations proposées. Cette dernière est d'ailleurs facilitée par une auto-évaluation assez objective. Pour autant, aucun conseil de perfectionnement n'est véritablement institutionnalisé, excepté pour la spécialité « Journalisme et communication des organisations publiques et privées ».

- Points forts :

- La cohérence de la formation dans l'offre de l'établissement.
- La pluridisciplinarité de la formation.
- La bonne attractivité des spécialités.
- Le bon taux d'insertion professionnelle.

- Points faibles :

- L'absence de conseil de perfectionnement institutionnalisé.
- Le caractère informel des évaluations des enseignements.
- Le caractère partiel du suivi des diplômés.
- L'ouverture à l'international limitée.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'institutionnaliser, au niveau de l'établissement, des conseils de perfectionnement.

Il faudrait instituer, afin de les harmoniser, les procédures d'évaluation des enseignements et de suivi des diplômés, au niveau de l'établissement, pour améliorer la lisibilité des indicateurs.

Il conviendrait, à l'avenir, de développer l'ouverture internationale, en concluant des conventions avec des universités étrangères.

Appréciation par spécialité

Droit des médias et des télécommunications

- Présentation de la spécialité :

La spécialité mixte « Droit des médias et des télécommunications » propose une formation à finalité recherche ou professionnelle. Elle prépare à des métiers variés (enseignant-chercheur, juriste d'entreprise, avocat spécialisé, consultant en communication, conseil en production audiovisuelle, radiophonique ou cinématographique, agent d'artiste...).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	32 étudiants
Effectifs attendus	42 étudiants pour les 3 parcours
Taux de réussite	93,75 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	38,5 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité « Droit des médias et des télécommunications » forme des juristes spécialisés en droit des médias et des télécommunications à travers des enseignements pluridisciplinaires. Elle comporte trois parcours : l'un recherche en « Droit des médias » et les deux autres professionnels en « Droit des médias » et en « Droit des télécommunications ».

La formation est assurée par une solide équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs et de professionnels. Elle repose sur un tronc commun pour les trois parcours, complété par des enseignements approfondis, spécifiques à chaque parcours, et la réalisation de travaux de recherche (rapports de recherche et mémoire pour le parcours recherche et rapport d'étude pour les parcours professionnels). S'y ajoute un stage obligatoire de trois mois pour les parcours professionnels.

L'évaluation des enseignements, même peu structurée, favorise les réajustements de la formation proposée. L'analyse, encore très partielle, du devenir des diplômés semble toutefois témoigner d'une bonne insertion professionnelle.

- Points forts :

- La qualité de la formation.
- La pluridisciplinarité de la formation.
- La qualité de l'équipe pédagogique.
- L'ouverture à la formation continue.

- Points faibles :

- L'absence d'indication de la durée de stage pour les parcours professionnels.
- Le caractère informel de l'évaluation des enseignements.
- Le caractère partiel des données relatives au suivi des diplômés.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A+

Recommandations pour l'établissement

La durée du stage pour les parcours professionnels mériterait d'être clairement renseignée dans le dossier général.

Il faudrait améliorer et instituer de véritables procédures d'évaluation et de suivi des diplômés.

Il conviendrait de développer, à l'avenir, les partenariats à l'international.

Journalisme juridique

- Présentation de la spécialité :

La spécialité professionnelle « Journalisme juridique » tend à former des diplômés en développant tout à la fois leurs connaissances juridiques et la maîtrise du savoir-faire journalistique. Elle prépare aux métiers du journalisme et plus généralement de l'information.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	21 étudiants
Effectifs attendus	20 étudiants
Taux de réussite	95,24 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	55 % avec un taux d'insertion professionnelle de 82 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité professionnelle « Journalisme juridique », ouverte en formation initiale et continue, prépare aux métiers du journalisme, et plus généralement de l'information. Une convention de partenariat avec l'Ecole de journalisme de Toulouse permet aux étudiants de master 2 d'accéder à la 3^{ème} année de l'école pour une spécialisation en audiovisuel.

Cohérente, la formation est assurée par une équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs de différentes sections du CNU et de journalistes. Les enseignements pluridisciplinaires auxquels s'ajoutent la rédaction d'un rapport de recherche et un stage d'une durée de deux mois contribuent à la qualité de la formation. En atteste le taux d'insertion professionnelle.

Les modalités d'évaluation des enseignements, encore informelles, pourraient être institutionnalisées, pour une meilleure lisibilité des indicateurs.

- Points forts :
 - La pluridisciplinarité de la formation.
 - La qualité de l'équipe pédagogique.
 - La spécificité des enseignements axés sur le journalisme.
 - Le partenariat avec l'Ecole de journalisme de Toulouse.

- Point faible :
 - Le caractère informel de l'évaluation des enseignements.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait institutionnaliser et, plus généralement, développer les modalités d'évaluation des enseignements et le suivi des diplômés.

Journalisme et communication des organisations publiques et privées

- Présentation de la spécialité :

La spécialité professionnelle « Journalisme et communication des organisations publiques et privées » prépare les étudiants, titulaires du double diplôme de magistère et de master, aux métiers de l'information. Elle correspond à la 3^{ème} année du « Magistère journalisme, communication, économie » (JCE). Les étudiants se voient délivrer un double diplôme. La formation permet d'accéder aux métiers de journaliste et de chargé de communication.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	28 étudiants
Effectifs attendus	30 étudiants
Taux de réussite	92,86 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité « Journalisme et communication des organisations publiques et privées » comprend deux parcours : l'un « Communication », l'autre « Journalisme ». Elle correspond à l'une des formations de l'Institut supérieur de l'information et des médias, fédérateur des formations en journalisme et communication du pôle aixois de l'université.

Classique, la formation est assurée par une équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs provenant de différentes sections du CNU et de professionnels impliqués. Elle comprend un important tronc commun, complété par des enseignements spécifiques à chaque parcours et adaptés à l'évolution des pratiques de l'information numérisée, auquel s'ajoute un stage d'une durée de six mois.

La mise en place d'un comité de perfectionnement permet une évolution et une adaptation de la formation proposée. L'insertion professionnelle, *a priori* très diversifiée et correspondant au niveau de qualification des diplômés, ne fait l'objet d'aucune véritable analyse chiffrée.

- Points forts :
 - La pluridisciplinarité de la formation.
 - La qualité de l'équipe pédagogique.
 - L'opportunité de la mutualisation d'enseignements dans le tronc commun.
 - Le fort adossement professionnel.
 - L'institutionnalisation d'un comité de perfectionnement.

- Points faibles :
 - La faible ouverture à l'international.
 - L'absence d'indication sur la durée du stage dans le dossier général.
 - L'absence d'indicateur chiffré relatif au devenir des diplômés.
 - L'insuffisance des moyens financiers, évoquée dans le dossier, pour s'adapter aux nouvelles technologies.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait renseigner clairement la durée du stage dans le dossier général.

Il conviendrait d'institutionnaliser le suivi des diplômés, au niveau de l'établissement, pour renseigner clairement les indicateurs.

Droit et activités artistiques

- Présentation de la spécialité :

La spécialité professionnelle « Droit et activités artistiques » tend à former des diplômés titulaires de connaissances approfondies dans le domaine artistique. Elle prépare aux métiers juridiques (avocat, commissaire-priseur) ou non (administrateur de théâtre), les plus divers, des secteurs de l'art et de la culture.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	En moyenne 25 étudiants (mais 6 ou 31 inscrits en 2009-2010)
Effectifs attendus	30 étudiants
Taux de réussite	71,43 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	51,7 % avec un taux d'insertion professionnelle de 80 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	30 %

- Appréciation :

La formation est assurée par une équipe pédagogique composée majoritairement d'enseignants-chercheurs et d'une minorité de professionnels. Elle repose sur des enseignements juridiques spécialisés, transversaux et relatifs aux activités artistiques, complétés par des enseignements non juridiques (histoire, management) et un stage obligatoire d'une durée de deux mois.

L'évaluation des enseignements et du devenir des diplômés rend compte d'un degré de satisfaction et d'un bon taux d'insertion professionnelle. Toutefois, les données relatives aux effectifs actuels, figurant dans le dossier, sont discordantes.

- Points forts :
 - L'originalité de la formation.
 - La pluridisciplinarité de la formation.
 - L'attractivité de la formation (candidatures en hausse).

- Points faibles :
 - L'absence d'ouverture à l'international.
 - La répartition des enseignants (enseignants-chercheurs/professionnels).
 - L'insuffisance des données chiffrées sur le suivi des diplômés.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Il conviendrait de développer l'ouverture à l'international de la formation.

La place des intervenants professionnels dans l'équipe pédagogique pourrait être renforcée.

Les effectifs devraient être clairement renseignés et/ou surveillés attentivement, même si la formation semble attractive au regard du nombre de dossiers de candidature.

Les modalités d'évaluation et de suivi des diplômés pourraient être institutionnalisées, au niveau de l'établissement, en vue d'une harmonisation des indicateurs.

Management des organisations et manifestations culturelles

- Présentation de la spécialité :

La spécialité professionnelle « Management des organisations et manifestations culturelles » forme des professionnels du monde culturel ayant une double compétence, culturelle et managériale. Elle prépare à des métiers variés (cadre, chargé de mission, chef de projet, consultant) dans des secteurs diversifiés (organisations institutionnelles, associations...).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	Entre 57 et 77
Effectifs attendus	60 étudiants
Taux de réussite	Entre 87 et 90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	44,4 % avec un taux d'insertion professionnelle de 90 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La formation est assurée par une solide équipe composée d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels. Elle repose sur des enseignements transversaux fondamentaux et spécifiques, permettant de donner



aux diplômés la double compétence annoncée, en y adjoignant un projet « terrain » et un stage de quatre mois minimum. De qualité, la formation bénéficie d'un bon taux d'insertion professionnelle.

Une discussion collective relative aux enseignements contribue à l'amélioration et à l'adaptation de la formation. L'analyse du devenir des diplômés rend compte d'un bon taux d'insertion professionnelle.

- Points forts :
 - La qualité et l'adéquation des enseignements proposés avec les objectifs de la formation.
 - La qualité de l'équipe pédagogique.
 - Les aspects professionnalisants de la formation.
 - La cohérence du recrutement.

- Points faibles :
 - Le risque de réduction des débouchés professionnels dans le secteur public.
 - Le caractère informel de l'évaluation des enseignements.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait veiller aux débouchés professionnels et accentuer les partenariats avec des structures culturelles privées (industrie culturelle, musées ou fondations d'entreprise).

Il conviendrait d'institutionnaliser l'évaluation des enseignements.

Marketing et communication publics

- Présentation de la spécialité :

La spécialité professionnelle « Marketing et communication publics » a vocation à compléter un cursus en droit, économie et gestion par une formation en marketing communication, appliquée au secteur non marchand. Elle permet d'exercer des fonctions dans des administrations publiques ou des associations, tel chargé de communication, chargé de relations publiques, chargé de mission, chef de projet ou consultant.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	30 étudiants
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

- Appréciation :

La nouvelle spécialité professionnelle « Marketing et communication publics » est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en management, en droit, en AES (administration économique et sociale) et en économie-gestion. Cette spécialité se rapproche de l'ancienne spécialité « Culture et management ».



La formation est assurée par une équipe composée d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels. Elle comprend des enseignements classiques qui ne mettent pas suffisamment l'accent sur la double compétence, droit et marketing et communication. Elle est complétée par la rédaction d'un mémoire de recherche et un stage obligatoire de quatre mois minimum.

- Point fort :
 - La cohérence de la spécialité dans la mention.

- Points faibles :
 - L'existence de formations concurrentes au niveau national.
 - Le risque sérieux de concurrence avec des formations plus générales en marketing et communication.
 - La spécificité réelle de la spécialité est insuffisamment marquée.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

Il serait souhaitable de rendre plus lisible cette spécialité en clarifiant la double compétence recherchée, en la rendant plus apparente dans l'offre de cours.